

Information générale

Le 1er Janvier 2006, le Conseil Fédéral a mis en vigueur la loi révisée sur la surveillance des assurances (LSA). Les intermédiaires d'assurance sont maintenant sous la surveillance de l'Etat. Cette surveillance est assurée par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). L'art. 40 LSA définit l'intermédiaire d'assurance comme la personne qui agit pour des entreprises d'assurance ou d'autres personnes en vue de la conclusion de contrats d'assurance ou conclut elle-même de tels contrats : courtiers, brokers, conseillers neutres en assurance ainsi que le service externe des sociétés d'assurance.

Devoir d'information

Tous les intermédiaires d'assurance sont désormais soumis au devoir d'information prévus à l'art. 45 LSA. En tant que courtiers en assurances, nous devons, au moment de la prise de contact, informer le client au moins de ce qui suit :

Identité et adresse

goCaution SA est une société anonyme qui agit en tant que broker indépendant. Le domaine d'activité principal consiste en l'intermédiation de contrats de caution de loyer et d'autres assurances pour les locataires et les bailleurs. Nous sommes inscrits dans le registre de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sous le numéro de registre 31574.

goCaution SA
Wangenstrasse 86a
3018 Bern

Téléphone: +41 31 981 02 60
E-mail: info@gocaution.ch
Internet: www.gocaution.ch

Registre du Commerce du Canton de Berne
Numéro d'entreprise : CH-036.3.066.913-8
Forme juridique : SA

Nous distribuons les produits d'assurance des entreprises d'assurance suivantes :

Produits d'assurance	Entreprises d'assurance
Cautions de loyer, Assurances ménage, Responsabilité civile privée	GENERALI Assurances Générales SA Avenue de Perdtemps 23, 1260 Nyon 1

Responsabilité

En cas de négligences, fautes ou conseils erronés, la responsabilité sera portée par goCaution SA. Celle-ci est couverte par une police RC professionnelle à hauteur de CHF 2'000'000 auprès de la Compagnie d'assurances AIG (Police numéro ZF33A01544).

Traitement des données personnelles

Les données découlant des documents contractuels sont transmises à la compagnie d'assurance concernée pour traitement afin que la gestion du contrat (calcul de la prime, traitement des cas d'assurance, ...) soit effectuée en conformité à la couverture conclue. Dans la mesure du nécessaire, la compagnie d'assurance peut transmettre ces données pour traitement aux tiers participant à l'exécution du contrat en Suisse ou à l'étranger. Les données sont conservées sous forme physique et électronique.